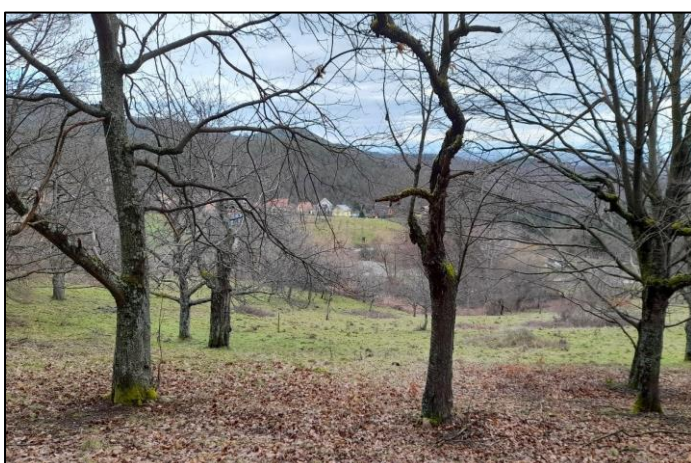

Descriptif et impacts environnementaux des travaux et des aménagements

A. Agriculture, paysage et biodiversité : 3 aspects du territoire en 3 images



Il n'y a plus d'activité d'élevage et les habitants ont constaté l'enfrichement progressif des prairies (genêts, ronces).

Les points de vue se ferment peu à peu. Le reboisement et l'enfrichement entraînent l'homogénéisation des milieux et par conséquent une perte de diversité.



Les vergers hautes tiges sont vieillissants et souffrent d'un manque d'entretien.

La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) Sites à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises

L'église de Thannenkirch abrite une colonie de grands murins *Myotis myotis*, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive européenne « Habitats Faune Flore ». La présence de cette espèce a justifié la mise en place de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Sites à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » qui fait partie intégrante du réseau Natura 2000.

Le périmètre du site Natura 2000 comprend le bâtiment de l'église dans lequel les femelles de grands murins viennent mettre bas en été ainsi que les territoires de chasse environnants identifiés comme favorables représentant un total de 850 ha.

Les milieux privilégiés par l'espèce pour aller chasser sont de manière générale des endroits où l'encombrement au sol est faible. Le Grand Murin chasse en effet principalement des coléoptères qu'il capture à même le sol. Les allées forestières ou les forêts mûres dont la strate arbustive est peu développée sont particulièrement appréciées. Il affectionne également les milieux prairiaux fraîchement fauchés lui permettant de détecter plus facilement ses proies.

Dans ce contexte, le projet de réouverture des terrains qui se sont enrichis autour du village de Thannenkirch est favorable au Grand Murin. Ces orientations sont d'ailleurs raccord avec les enjeux et les objectifs fixés par le document d'objectifs Natura 2000 du site et notamment l'objectif opérationnel n°4.1 « Maintenir la surface de prairies permanente existante ». Ce document a été validé par le comité de pilotage puis par le Préfet du Haut-Rhin en 2012.

D'autres espèces animales et végétales remarquables sont présentes sur le ban communal de Thannenkirch. Le projet de réouverture des milieux devra également prendre en compte leurs exigences. C'est pourquoi, un état des lieux écologique est proposé ci-après accompagné de préconisations de gestion dans la perspective des opérations de réouverture des milieux.

Enjeux et objectifs des travaux et améliorations pastorales

Les travaux de restauration pastorale, écologique et paysagère contribueront à :

- **La valorisation de la mosaïque paysagère existante pour favoriser la biodiversité**
 - Objectif 1 : Conserver les écotones (zones humides, lisières)
 - Objectif 2 : Maintenir des IAE (bosquets, vieux arbres/arbres à cavités, haies, murets)
 - Objectif 3 : Restaurer une diversité de milieux (pré, pré-verger, pré-bois et bois)
 - Objectif 4 : Avoir des zones de prairies pour le Grand Murin (territoire de chasse)

- **La mise à disposition d'une ressource pastorale suffisante pour l'élevage**
 - Objectif 1 : Augmenter la ressource en herbe
 - Objectif 2 : Limiter l'enfrichement (principalement par la ronce et le genêt) et le reboisement
 - Objectif 3 : Bénéficier de la pousse de l'herbe en décalée sous les arbres

Les améliorations pastorales contribueront à :

- **La conciliation entre activités actuelles (alimentation en eau, récolte de fruits, chasse) et élevage**
 - Objectif 1 : Avoir des accès à l'eau pour le troupeau
 - Objectif 2 : Préserver les arbres fruitiers de l'écorçage
 - Objectif 3 : Permettre la contention du troupeau et le passage du gibier

B. Projet de travaux de restauration pastoraux, écologiques et paysagers

5 zonages ont été définis pour faire cohabiter agriculture, biodiversité et paysage, tout en prenant en compte les adaptations climatiques, pour un projet durable.

Zonage n°1 : Boisements de feuillus



○ Boisements de feuillus



Surface concernée : 4,74 ha

État des lieux environnemental

Il s'agit de peuplements de bois moyens constitués principalement de feuillus : Érable sycomore, Châtaignier, Chêne sessile, Hêtre et Noisetier. Le taux de recouvrement de la strate arborescente peut atteindre jusqu'à 75%. L'analyse de photos aériennes anciennes montrent que ces peuplements sont âgés d'une cinquantaine d'année environ.

La plupart de ces arbres sont trop jeunes pour développer des cavités ou des micro habitats pour la faune. Ils offrent en revanche gîte et nourriture à plusieurs espèces forestières d'oiseaux, de mammifères ou d'insectes. L'intérêt de ces peuplements pour ces espèces reste cependant à relativiser au regard de la surface considérable de forêts autour du village de Thannenkirch avec des peuplements plus âgés présentant un potentiel biodiversité plus fort.

Ces jeunes peuplements de feuillus abritent en revanche des arbres vestiges d'anciens vergers qui présentent un intérêt fort pour la biodiversité. Ces individus devront systématiquement être préservés dans le cadre des actions de réouverture.



Vestiges d'arbres fruitiers dans un jeune peuplement de feuillus. Ces arbres morts porteurs de lierre ou de cavités présentent un intérêt fort en matière de biodiversité.

Programme d'actions : coupes sélectives

1. Objectifs agricoles, paysagers et environnementaux

- ✓ Réouverture du milieu
- ✓ Limiter à terme le reboisement
- ✓ Augmenter la ressource en herbe et sa disponibilité sur l'année
- ✓ Avoir de l'ombre pour le troupeau
- ✓ Maintenir les arbres à vocation biologique

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Les arbres à abattre et à conserver (gros bois et arbres creux) seront identifiés avec l'aide de la DDT 68 et le PNRBV. Ces coupes sélectives auront lieu uniquement sur des zones interdites de boisement ou réglementées, par le règlement de boisement, et attenantes aux prairies. Les trouées créées par ces éclaircies permettront la pousse de l'herbe sous les arbres restants. Les arbres conservés seront valorisés par un élagage (remonter le houppier, aérer la couronne...). Vente du bois ou broyat.

Remarque : Ces coupes ne visent pas à créer des prairies, mais à obtenir des pré-bois.



Champs de la vigne :

- Exporter une part de 80 % de bois mort et d'arbres cassés par le poids de la neige
- Pratiquer des coupes sélectives entre 50 et 70 % des individus



Champs de la vigne :

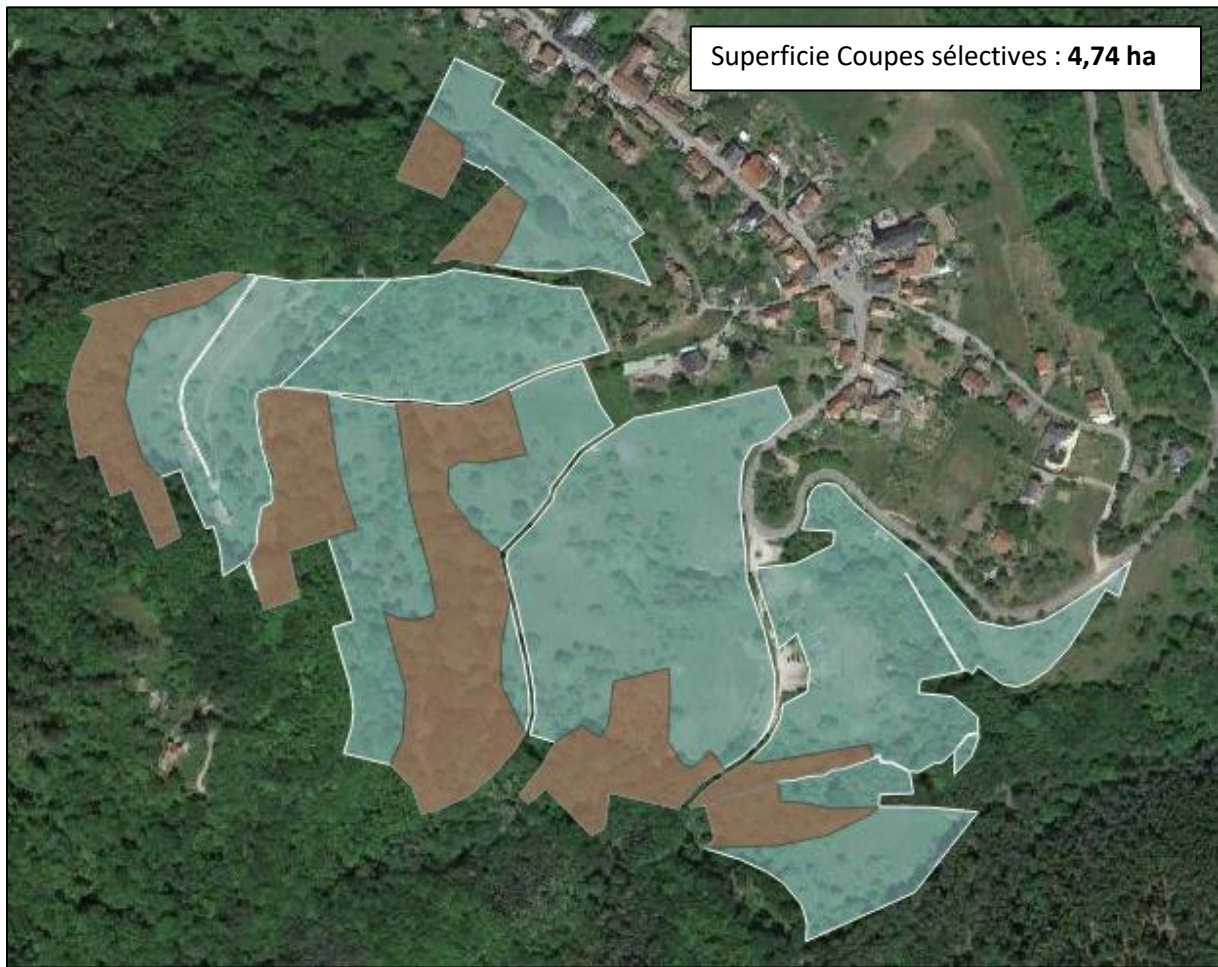
- Coupes des taillis et jeunes arbres



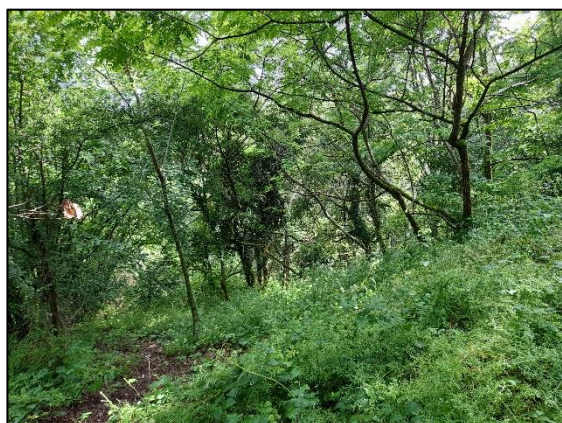
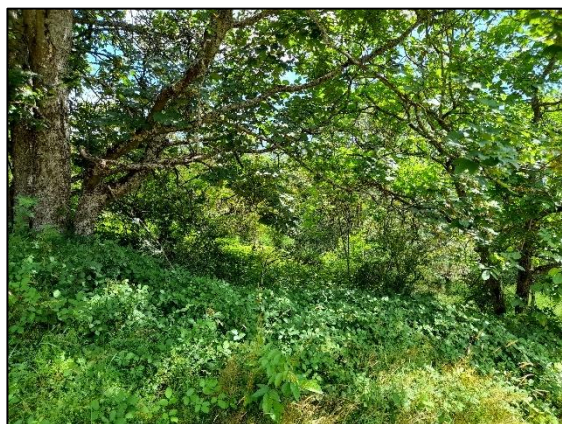
Entre les Heckenmatt et le Schillig :

- Prélever les arbres trop serrés et maintenir les pieds les plus intéressants (aspect économique ou biodiversité).
- Conserver un boisement maximum de 30%

3. Zonage et superficie concernée



Zonage n°2 : Formations pré-forestières



○ Formations pré-forestières

Surface concernée : 6,08 ha

État des lieux environnemental

Il s'agit de formations dominées par les arbustes pionniers caractéristiques de la fruticée : Aubépine, Églantier, Cornouiller sanguin, Sureau. Selon les parcelles, certaines essences post-pionnières telles que l'Érable sycomore ou le Merisier s'y sont développées. On y retrouve également des vestiges d'arbres fruitiers témoignant de la présence d'anciens vergers. Dans les secteurs les plus ouverts, les ronces se sont développées par nappes parfois très denses.

Ces zones « enfrichées » présentent en l'état actuel un intérêt environnemental fort. Elles offrent la possibilité à de nombreuses espèces d'installer leurs nids aussi bien pour les oiseaux (fauvettes, pouillots, rougegorges, accenteurs, etc.) mais aussi pour le Muscardin, un mammifère protégé. Ces arbustes à baies offrent par ailleurs un réservoir de nourriture important pour tout un cortège d'espèces.

La réouverture de ces milieux va engendrer inévitablement une diminution de ces zones de nidification et d'alimentation pour la faune. On peut cependant relativiser la chose puisque ces habitats sont voués à disparaître naturellement à moyen terme au profit de la forêt.

En préservant des bosquets et des bouquets d'arbustes, cela permettra de pérenniser sur le moyen/long terme les habitats de ces espèces en permettant en plus l'installation d'espèces inféodées aux milieux ouverts telle que la Pie-grièche écorcheur. On peut également préciser que la surface de zone à rouvrir est très faible au regard des surfaces qui resteront à l'abandon autour du village estimées à plusieurs dizaines d'hectares.

Programme d'actions : débroussaillage de remise en état et coupes sélectives

1. Objectifs

- ✓ Réouvrir le milieu
- ✓ Limiter à terme l'enfrichement et le reboisement
- ✓ Maintenir des bosquets et arbustes isolés en faveur de la biodiversité
- ✓ Maintenir des arbres isolés à vocation biologique ou paysagère
- ✓ Avoir de l'ombre pour le troupeau

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Le débroussaillage de remise en état concerne des zones où l'enfrichement est supérieur ou égal à 30% et le boisement plus ou moins dense. Les coupes sélectives dans ces zones consistent à supprimer les taillis et préserver quelques arbres épars (arbres à vocation biologique ou paysagère) qui seront choisis en accord avec la DDT 68 et le PNRBV. Des passages à la débroussailleuse sont nécessaires sur ces surfaces, dominées par la ronce. Des bosquets et bouquets d'arbustes seront conservés pour la biodiversité mais il sera nécessaire d'y créer des layons pour que les animaux puissent contenir la progression de cette végétation. Les rémanents seront broyés.



Champs de la vigne (sous la Schwyz) : Coupe des taillis et élagage des arbres fruitiers



Champs de la vigne (sous la Schwyz) : Coupe des taillis, coupes sélectives, débroussaillage fort nécessaire pour permettre de créer des layons



Schillig : Débroussaillage fort et coupes sélectives (jeunes arbres)



Heckenmatt, sous la Bienette :
Maintien des bosquets de pruneliers,
coupes des jeunes arbres,
débroussaillage



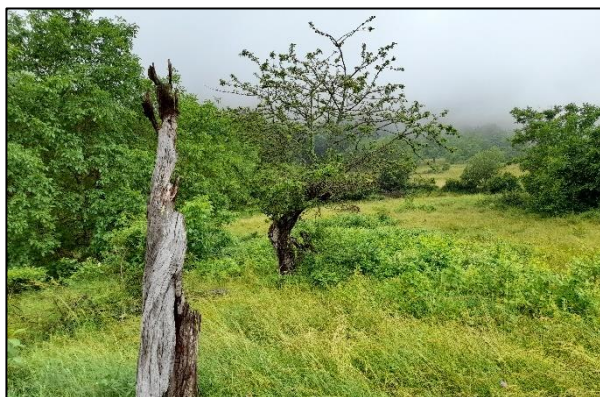
Schillig : Débroussaillage de remise en état (ronces, genêts) et création de layons

3. Zonage et superficie concerné

Superficie Débroussaillage de remise en état et coupes sélectives : **6,08 ha**



Zonage n°3 : Vergers de hautes tiges et faciès d'embuissonnement



○ Vergers de hautes tiges en voie d'enfrichement



Surface concernée : 9,03 ha

État des lieux environnemental

Les arbres fruitiers qui composent les vergers de hautes tiges évoluent dans une matrice constituée d'une mosaïque de prairies abandonnées, de mégaphorbiaies et d'ourlets résultant de la déprise agricole.

L'absence de pâturage et l'entretien occasionnel de ces formations prairiales par la fauche rendent impossible leur caractérisation selon la typologie proposée par le guide phytosociologique des prairies du massif des Vosges.

Les relevés effectués sur place en 2021 par le PNRBV montrent que ces prairies présentent encore une importante diversité floristique. On retrouve régulièrement : *Dactylus glomerata*, *Arrhenatherum elatius*, *Rumex acetosa*, *Trifolium repens*, *Lotus corniculatus*, *Galium mollugo*, *Vicia cracca*, *Stellaria graminea*, *Heracleum sphondylium*, *Knautia arvensis*, *Achillea millefolium* mais également *Origanum vulgare*, *Euphorbia cyparissias*, *Thymus sp.* et *Anthriscus sylvestris*.

Parmi l'entomofaune, aucune espèce patrimoniale n'a été recensée au cours de deux journées d'inventaires réalisées en juin et en août 2021 par le Parc. On peut néanmoins souligner une belle diversité d'orthoptères avec 14 espèces : *Bicolorana bicolor*, *Chrysochraon dispar*, *Conocephalus fuscus*, *Gryllus campestris*, *Nemobius sylvestris*, *Phaneroptera falcata*, *Pholidoptera griseoptera*, *Platycleis albopunctata*, *Pseudochorthippus parallelus*, *Roeseliana roeselii*, *Ruspolia nitidula*, *Stenobothrus lineatus*, *Tettigonia cantans* et *Tettigonia viridissima*.

L'inventaire des papillons diurnes reste à compléter mais on peut néanmoins citer les 10 espèces qui ont été observées à l'occasion de ces deux sorties : *Aglais io*, *Aricia agestis*, *Lycaena phlaeas*, *Maniola jurtina*, *Pieris napi*, *Pieris rapae*, *Thymelicus lineola*, *Vanessa cardui*, *Zygaena filipendulae* et *Zygaena minos/purpuralis*.

La surface de zones prairiales disparaît au fur et à mesure du temps au profit d'une végétation d'ourlets, de zones de mégaphorbiaies, de tâches de ronces et de genêts ou de formation de fruticées.

Cette mosaïque est intéressante pour la biodiversité dans la mesure où elle offre des niches écologiques multiples et complémentaires.

Cependant une grande partie de la diversité floristique et entomologique caractérisant ces milieux est vouée à disparaître à terme au profit des formations pré-forestières.

L'optimum écologique serait de maintenir ces milieux ouverts par le pâturage ou la fauche tout en maintenant des tâches de milieux para-prairiaux.

L'action du pâturage est bénéfique à la diversité floristique et entomologique dans la mesure où les animaux, par l'action du broutage notamment, vont dégager le sol de façon hétérogène permettant au plus grand nombre de plantes de s'exprimer. Cela favoriserait par exemple le développement des nappes de *Thymus sp.* particulièrement importantes dans le cycle de vie de deux espèces de papillons dont la conservation a été jugée prioritaire à l'échelle du PNR des Ballons des Vosges : *Phengaris arion* et *Pseudophilotes baton*.



L'Azuré du serpolet *Phengaris arion* (à gauche) et l'Azuré du thym *Pseudophilotes baton* (à droite) deux espèces rares et menacées qui pourraient être favorisées par la réouverture des milieux et l'action du pâturage.

Dans les secteurs les plus humides, la mégaphorbiaie laisse sa place à des nappes de *Carex acutiformis*.



Cariçaie structurée par *Carex acutiformis* avec suintement.

Ces zones humides viennent apporter une diversité floristique et faunistique supplémentaire au site. La présence d'eau libre comme illustré ci-dessus permet par exemple à des espèces d'amphibiens comme la Grenouille rousse et le Triton alpestre de trouver des sites de pontes et sont également favorables à plusieurs espèces de libellules. On peut citer *Cordulegaster boltonii* qui a été observé durant l'une des deux sessions d'inventaire.

Ces milieux humides constituent un réservoir d'eau naturel permettant de la restituer même durant les périodes les plus sèches. Pour toutes ces raisons, il est impératif de conserver ces zones humides et de les soustraire du pâturage.

Les arbres fruitiers constituant les vergers de hautes tiges constituent une autre richesse écologique de ces milieux. Beaucoup d'entre eux sont morts sur pied et/ou présentent des microhabitats favorables à la faune (écorces décollées, cavités naturelle ou creusées par les pics). D'autres sont porteurs de lierre offrant de la nourriture et des sites de nidification supplémentaires.

Parmi les espèces les plus typiques de ces vieux vergers, on peut citer le Torcol fourmilier et le Rougequeue à front blanc, toutes deux recensées à Thannenkirch. Le Pic mar y a également été observé. La Huppe fasciée est quant à elle une espèce potentielle. Outre la présence d'oiseaux, les cavités et les écorces décollées de ces vieux arbres peuvent être favorables à l'installation de colonies de chauves-souris ou simplement d'individus isolés.

Dans le cadre du présent projet, il est essentiel de maintenir sur pied tous ces arbres y compris les arbres sénescents et morts sur pied. C'est seulement lorsqu'ils tomberont naturellement par terre qu'ils pourront être évacués.

Il pourra être pratiqué des tailles de rajeunissement sur les sujets vivants en prenant soin de préserver les cavités existantes le cas échéant.

Programme d'actions : débroussaillage d'entretien et pression animale

1. Objectifs

- ✓ Maintenir les prairies ouvertes pour la diversité floristique et faunistique
- ✓ Maintenir les arbres fruitiers y compris les sénescents et morts sur pied
- ✓ Maintenir des bouquets d'arbustes
- ✓ Préserver les zones humides
- ✓ Limiter l'enfrichement léger

2. Descriptif des travaux et méthodologie

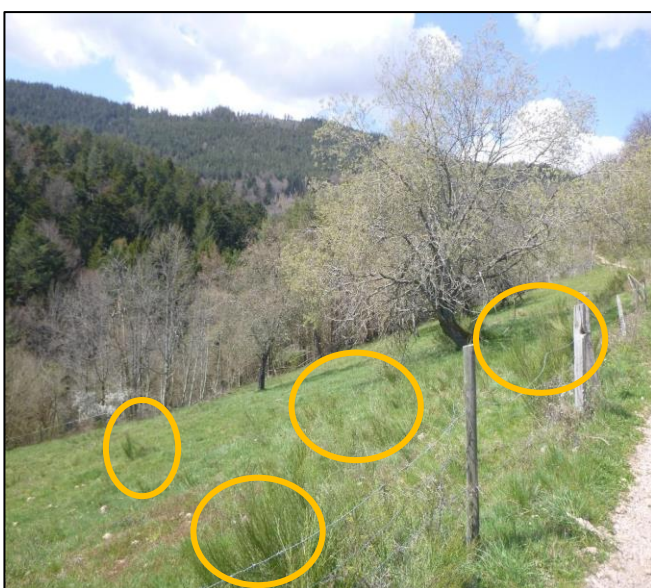
Sur ces zones l'enfrichement est inférieur à 30%. Un chargement du troupeau suffisant doit permettre de faire régresser les broussailles, si nécessaire un débroussaillage léger, dit d'entretien, peut compléter le pâturage.



Les Biens : broyage des genêts, suivi d'une pression animale forte pour éviter qu'ils repartent plus forts encore



Les Biens : le pâturage doit permettre de faire disparaître les buissons de ronces épars en bordure de terrain, de même que d'abrutir les genêts (ci-dessous, **les Heckenmatt**)



3. Zonage et superficie concerné

Superficie Débroussaillage d'entretien et pression animale : **9,03 ha**



Zonage n°4 : Arbres isolés et faciès d'embuissonnement



○ Arbres disséminés et faciès d'embuissonnement



Surface concernée : 1,79 ha

État des lieux environnemental

Il s'agit de prairies abandonnées évoluant vers la fruticée avec présence de petits bois de feuillus disséminés. Les arbustes caractérisant la fruticée sont peu développés et n'offrent que très peu de sites de nidification favorables aux oiseaux. Quelques taches de ronciers et de genêts témoignent des premiers stades d'embuissonnement.

À l'image de la zone de vergers de hautes tiges décrites précédemment, ce type de milieu gagnera à être réouvert avec un impact très positif sur les milieux prairiaux. Quelques bouquets de ronciers associés à des arbustes tels que l'Églantier ou l'Aubépine seront à conserver pour qu'ils deviennent à moyen terme favorables à la nidification d'oiseaux. Les jeunes arbres feuillus ne présentent quant à eux que très peu d'intérêts en matière de biodiversité.

Programme d'actions : débroussaillage d'entretien, coupes sélectives et pression animale

1. Objectifs

- ✓ Diminuer l'enfrichement et augmenter la ressource en herbe
- ✓ Avoir de l'ombre pour le troupeau

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Sur ces zones l'enfrichement est inférieur à 30%. Un chargement du troupeau suffisant doit permettre de faire régresser les broussailles, si nécessaire un débroussaillage léger, dit d'entretien, peut compléter le pâturage. Les coupes sélectives dans ces zones consistent à supprimer les taillis et valoriser quelques arbres épars, choisis en accord avec la DDT 68 et le PNRBV.



Am Rain : Coupes sélectives sur le haut de la parcelle, recrus de ligneux pâturables



Heckenmatt (bas) : Coupes des taillis et pâturage pour faire régresser les ronces qui commencent à se développer

3. Zonage et superficie concerné

Superficie Débroussaillage d'entretien, coupes sélectives et pression animale : **1,79 ha**



Zonage n°5 : Sans travaux à prévoir

1. Objectifs

- ✓ Maintien des infrastructures agro-écologiques (pierriers)
- ✓ Maintien des bois
- ✓ Maintien des prairies

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Sur ces zones, il n'y a pas de travaux à prévoir. Ces bois sont notés en boisement libre dans le règlement de boisement, il s'agit donc de les conserver dans leur état actuel, de même que les pierriers. La prairie autour du parking ne nécessite pas d'entretien préalable à la mise en pâture.



Heckenmatt : pierrier



Schillig : forêt



Les Biens : Aire de pique-nique

3. Zonage et superficie concerné

Superficie ne suscitant aucun travaux : **3,43 ha**

C. Préconisations de mise en œuvre des travaux

La gestion du site sur le long terme

Après les actions de réouverture et l'installation d'un troupeau, des mesures agri-environnementales pourront être contractualisées par l'éleveur afin de pérenniser la gestion extensive des milieux. Parmi ces mesures, on peut en citer une en particulier qui conviendrait à la nature des terrains et aux usages qui en seront faits. Il s'agit de la mesure « Landes, espaces d'intérêt paysager et zones d'altitude à réhabiliter ». Parmi les éléments du cahier des charges figurent :

- la réalisation des travaux d'élimination mécanique ou manuelle des ligneux et autres végétaux pendant la période du 1^{er} août au 1^{er} avril ;
- l'interdiction de retourner les prairies ;
- l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires ;
- l'interdiction d'utiliser des fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost), hors apports par pâturage.

Cela est bien entendu conditionné à la poursuite du programme MAE sur le versant haut-rhinois et la volonté de l'agriculteur d'y souscrire.

Quelques soit les types de travaux, il faudra veiller à maintenir :

Les bosquets :



Les Biens : exemple de bosquet de prunelliers à maintenir pour une hétérogénéité des éléments structuraux du paysage et la biodiversité (mellifère)

Les murets :



Murets à conserver voire à réover (Les Biens et la Schwyz)

Les arbres biodiversité et remarquables :



Vor dem Wald : exemple d'un arbre biodiversité creux et recouvert de lierre



Chêne remarquable au **Vor dem Wald**








Merisier remarquable au **Schillig**



Stockmatten : 4 chandelles d'arbres fruitiers

D. Synthèse de l'ensemble des travaux

21,64 ha concernés par les travaux de restauration pastorale, écologique et paysagère sur une surface totale de 25,07 ha.

Types de travaux		Surface
	Débroussaillage d'entretien et pression animale	9,03 ha
	Débroussaillage de remise en état et coupes sélectives	6,08 ha
	Coupes sélectives	4,74 ha
	Débroussaillage d'entretien, coupes sélectives et pression animale	1,79 ha
	Sans travaux	3,43 ha



E. Aménagement et infrastructures nécessaires aux usages agricoles

L'ensemble des projets d'aménagement pastoraux et de réhabilitation des vergers patrimoniaux sont des scénarios prospectifs qu'il faudra mettre en regard du candidat sélectionné et des besoins qu'il exprimera à l'AFP.

Accès à l'eau

1. Objectifs

- ✓ Abreuver les animaux
- ✓ Proposer à l'éleveur un support de travail fiable

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Il sera nécessaire de réaliser une étude à différentes périodes de l'année pour connaître le débit des rivières et déterminer s'il sera suffisant pour abreuver un troupeau toute l'année. En outre, toutes les parcelles ne sont pas desservies par un ruisseau. Il faudra donc installer des abreuvoirs dans ces parcelles, de même qu'il paraît plus sécurisant de prévoir des abreuvoirs en complément, si les ruisseaux venaient à se tarir.

- Tronçons hydrographiques

Les tronçons hydriques (ruisseaux, rus) sont des cours d'eau à écoulement pérenne ou intermittent. Un cours d'eau est décrit par le SANDRE comme la « voie empruntée préférentiellement par l'écoulement gravitaire des eaux météoriques provenant notamment du ruissellement, d'émergences, de la fonte des glaces, d'un étang ou de régions gorgées d'eau ». A Thannenkirch, ces cours d'eau sont tous de surface, naturels et non aménagés. Ils s'écoulent dans le sens du tronçon, représentés sur la carte. Bien que ces données fassent état de ruisseaux intermittents et permanents, ces données datant de 2019, ne sont plus actuelles d'après les observations faites par les habitants.

- Réservoirs

Il y a 2 réservoirs, mais ils ne se trouvent pas à proximité des parcelles du périmètre.

- Robinet pour l'abreuvement

Un robinet aurait été installé pour abreuver le troupeau de l'éleveur. Il serait nécessaire de retrouver son emplacement exact et de vérifier son fonctionnement.

Ont été chiffré dans les futurs aménagements en hypothèse basse : la mise en place d'une tonne à eau et des bacs à eau relais ; en hypothèse haute : le captage d'une source en sus.

Mise en place de clôtures

1. Objectifs

- ✓ Contenir le troupeau
- ✓ Permettre le passage des cervidés
- ✓ Atténuer les dégâts de sanglier

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Il s'agit de mettre en place une clôture fixe qui permet la contenance de petits ruminants (chèvres, moutons) mais n'entrave pas le passage des cervidés sur le contour extérieur des deux îlots de l'AFP, haut et bas du village, ce qui correspond à approximativement 8 000 m de clôture fixe. Il y a très peu de clôture existante et en bon état, cela correspond seulement à 220 m de clôture fixe pouvant être utilisée en l'état, sachant que cela voudrait aussi dire redécouper des parcs existants.

Ont été chiffrés dans les futurs aménagements en hypothèse basse : tout en filet mobile avec électrificateur sur 8 km ; en hypothèse haute : une clôture fixe à 5 fils sur 8 km avec portes et passages.

Protection des arbres fruitiers

1. Objectifs

- ✓ Conserver les vieux arbres (arbres à cavité pour la faune)
- ✓ Maintenir le patrimoine arboricole : actions de renouvellement et protection de l'existant pour permettre la « cohabitation » avec une activité d'élevage

2. Descriptif des travaux et méthodologie

Il s'agira tout d'abord d'identifier les arbres fruitiers à protéger et les comptabiliser précisément puis de choisir un type de protection adapté au troupeau et au gibier.



Proposition d'un type de protection pour les arbres productifs matures et jeunes plantations déjà en place : 4 piquets entourés d'un grillage (variantes piquets bois ou métal et avec grillage jusqu'en bas ou fils barbelés). A adapter pour les très vieux arbres.

F. Vue d'ensemble des types de milieux après réalisation des travaux

Des bois



Heckenmatt

Des prés-bois



Vor dem Wald – Les Biens

Des prés-vergers



Stockmatten et Heckenmatt


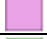


Des prés de pâture



Stockmatten

Zonage des milieux



	Vocation	Surface
	Prés bois	12,5 ha
	Prés vergers	6,5 ha
	Prés de pâture	4 ha
	Bois	3 ha

